REVUE DE VITICULTURE

LA RECONSTITUTION DU VIGNOBLE EN EUROPE CENTRALE (1)

Par contre, les hybrides de Berlandieri × Riparia qu'on a obtenus en Hongrie ne montraient pas ces défauts, au contraire *ils font avancer sensiblement la maturité des raisins*, ce qui est une qualité très précieuse surtout pour les contrées septentrionales. Par conséquent, ces hybrides se répandaient très vite dans tous les terrains difficiles de l'Europe Centrale. Les pépiniéristes qui ne pouvaient pas vendre les boutures et racinés de Riparia × Rupestris se voyaient forcés d'arracher les pieds-mères de ces variétés et la production de ces porte-greffes devenait tout à fait insignifiante. Personne ne les propage, personne ne les demande et les viticulteurs les ont oubliés avant même qu'ils aient eu l'occasion de les connaître.

Il y a cependant un hybride de Riparia × Rupestris sélectionné par M. Schwarzmann à Bisenz en Moravie qui est très vigoureux et supporte bien le calcaire. Ce Riparia × Rupestris Schwarzmann s'est répandu en quelques contrées viticoles, comme en Moravie, en Styrie et au Tyrol, où on l'apprécie, mais sans que les plantations sur ce porte-greffe aient pu obtenir quelque importance.

En Styrie, on emploie aussi le Rupestris Gœthe 9, sélectionné par le défunt inspecteur de viticulture et savant apprécié M. Gœthe, à Baden, près Vienne. Ceux qui emploient ce porte-greffe disent qu'il est très vigoureux et résistant et plus précoce que le Rupestris du Lot. N'ayant pas fait moi-même des observations considérant ce porte-greffe, je ne peux juger sa valeur et je me borne à référer ce qu'on m'a dit. Les pépiniéristes de la Styrie le recommandent aussi pour remplacer les manquants dans les vieilles vignes.

Comme je l'ai déjà dit, c'est toujours encore le Riparia qui est le porte-greffe le plus employé, du fait qu'on le peut obtenir partout en grandes quantités et à bon marché. Les autres porte-greffes sont beaucoup moins répandus et connus et aussi leur prix est beaucoup plus élevé. Malgré ces circonstances qui favorisent l'emploi du Riparia, les Berlandieri × Riparia de sélection hongroise se répandent depuis 30 ans de plus en plus et, fait curieux, on exporte une partie considérable de ces Berlandieri × Riparia produits en Hongrie en Autriche, Tchécoslovaquie, Allemagne, Suisse, Italie, Russie et autres pays où on les apprécie peut-être mieux que dans leur pays natal. L'histoire de ces Berlandieri × Riparia (Teleki) est assez intéressante.

La contrée où je suis né est un pays très viticole, mais la majorité des terres de coteaux est très calcaire, sèche et pauvre, ainsi à la reconstitution de notre vignoble, qui fut presque complètement dévasté par l'insecte entre 1880

(1) Voir *Revue*, n° 2060, page 405.

et 1890, nous eûmes les plus grandes difficultés à surmonter. Le Riparia était inutilisable, le Rupestris du Lot ne se vérifiait que dans les expositions très chaudes et pas trop calcaires ; Solonis, Gamay-Rupestris Couderc, Vialla, Jacquez, etc. furent détruits par le Phylloxéra et même l'Aramon × Rupestris Ganzin 1 souffrait de l'insecte, de sorte que toute confiance dans les franco-américains avait disparu.

Nous allâmes à la recherche de nouveaux porte-greffes. Mon père, qui était un viticulteur très intelligent et instruit, entendait parler et lisait beaucoup à propos des Berlandieri purs qui étaient en vogue en ce temps en France. Il voulut faire venir des boutures de ces nouveaux porte-greffes de la France, mais il ne reçut pas l'autorisation, car le gouvernement hongrois, pour éviter l'introduction du Black-Rot, défendit l'importation de sarments de vigne et de racinés de la France. En réalité, dans les pays de l'Europe Centrale, on ne connaît pas le Black-Rot et la défense d'importation, surtout pour protéger les pépiniéristes du pays, est toujours encore en vigueur. Ne pouvant importer des boutures, mon père fit venir, en 1896, 10 kilos de pépins de Berlandieri N° 2 de M. Resseguier d'Alénya, et de ces pépins, nous avons obtenu des milliers de jeunes plants. Ceux-ci étaient un mélange fantastique de toutes les espèces de Berlandieri purs, de Vinifera × Berlandieri, Riparia × Berlandieri, Rupestris × Berlandieri, etc. Ces essais provenaient sûrement de la fécondation naturelle des divers porte-greffes et Viniferas qu'on cultivait en ce temps à Alénya. Il a fallu trois années jusqu'à ce que nous ayons pu mettre un peu d'ordre dans ce labyrinthe et choisir quelques types qui nous paraissaient intéressants et dignes d'être multipliés. C'étaient deux types de Berlandieri purs (N°s 1 et 2), 7 types de Berlandieri × Riparia (N°s 3-9) et un de Rupestris × Berlandieri (N° 10). Nous les multipliâmes en surgreffant avec eux des vieilles souches de Riparia et quand nous eûmes assez de boutures, nous les plantâmes greffés et sauvages dans les terrains les plus réfractaires ; dans des terres où jusque-là tout essai de reconstitution avait échoué.

Le résultat surpassa toutes nos espérances. En 1901, nous avons planté les premiers pieds-mères et en 1906 nous étions fixés (aussi par les essais que nos amis ont faits dans presque toutes les contrées viticoles de la Monarchie austro-hongroise) que les Berlandieri × Riparia portant les numéros 5 et 8 étaient les meilleurs.

Le numéro 5 (5 A, 5 BB) a des sarments d'été glabres et rouges et des feuilles de moyenne grandeur et luisantes. Le numéro 8 (8 B) des sarments verts, poilus, des feuilles très grandes (plus grandes que celles du Riparia) d'une couleur verte foncée. Des numéros originaires (Berlandieri × Riparia Teleki 4-9), des inspecteurs de viticulture et pépiniéristes ont fait des sélections spéciales, ainsi que M. le directeur Reckendorfer et M. l'inspecteur de viticulture Kober en Autriche, M. Eröss en Hongrie, MM. Ambrosi et Schöppner en Transylvanie, etc. dénommant ces plants avec divers noms et numéros, mais tous ceux qui s'occupaient de la sélection de ces vignes arrivaient finalement au même résultat, c'est-à-dire que les numéros 8 et 5 sont les meilleurs et on ne multiplie plus

les autres numéros. Aujourd'hui, on peut dire sans fausse modestie que les Berlandieri × Riparia Teleki 5 et 8 ont non seulement résolu le problème de la reconstitution des terrains difficiles en Europe Centrale, mais qu'on les plante aussi dans les bonnes terres, car ayant un développement plus vigoureux que le Riparia Gloire, ils aoûtent leur bois contemporainement et même plus tôt que le Riparia et donnent en vieillissant au greffon une fructification plus abondante et plus régulière que ce dernier. Ils supportent merveilleusement la sécheresse et aussi l'humidité et on peut les planter dans les terres chlorosantes jusqu'à 50 % de carbonate de chaux aussi bien que dans les terres caillouteuse et maigres. La reprise des boutures en pépinière est excellente et beaucoup meilleure que chez les 157-11, 34 E et 420 A. Ils donnent de très bons résultats au greffage et ils ont une très bonne affinité avec tous les Vinifera que nous cultivons. Leur plus précieuse qualité est qu'*ils aoûtent leurs sarments le premier de tous les porte-greffes connus et avancent la maturité du greffon*. Donc ils sont indispensables pour les régions septentrionales où la maturation précoce du bois est de la plus grande importance. On en a planté depuis 1904 des centaines d'hectares de pieds-mères de ces porte-greffes en Hongrie, Autriche, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Allemagne, Roumanie et Russie et même en Italie où, malgré le climat méridional, le bois de Teleki 5 et 8 est déjà très recherché.

Aussi pour les pépiniéristes c'est une variété très avantageuse, car le rendement en boutures greffables des pieds-mères est égal et même supérieur à celui du Riparia Gloire et le rendement des souches ne faiblit pas quand elles vieillissent. Nous avons des pieds-mères âgés de 28 ans qui donnent le même rendement en bois greffable que les souches de 10 ans, pendant que les Riparia, le 3309 et le Rupestris du Lot, âgés de plus de vingt ans, faiblissent sensiblement.

Les viticulteurs instruits se sont convaincus que malgré les prix actuels un peu plus élevés des boutures et des plants des Berlandieri × Riparia Teleki, il est préférable de les planter, car les vignes sur ces porte-greffes ont une durée beaucoup plus grande, résistent au calcaire et à la sécheresse et donnent aussi dans les terrains médiocres et pauvres de bonnes vendanges et les raisins sont plus sucrés. Par conséquent, l'emploi de ces porte-greffes tend à se développer dans tous les pays de l'Europe Centrale et aussi ailleurs et chaque année on fait des nouvelles plantations de pieds-mères en arrachant les pieds-mères de Riparia, lesquels en vieillissant ne donnent plus un rendement satisfaisant en bois greffable. Une pratique de presque 30 ans a confirmé ces faits.

En ce qui concerne les autres hybrides, on emploie encore l'Aramon × Rupestris Ganzin, le 1202, 1616 et 41 B. Mais tous ces hybrides sont relativement peu connus et répandus. C'est seulement en Roumanie qu'on plante le 3309 un peu plus.

J'ai remarqué que la propagation d'un porte-greffe dépend aussi beaucoup de la mode et de la réclame que les pépiniéristes font pour certaines variétés. Quand on possède un grand nombre de pieds-mères d'une certaine variété, on tâche de vendre les boutures et les plants greffés et c'est un des principaux

3

motifs pourquoi le Riparia est toujours encore le plus employé dans la reconstitution du vignoble dans les pays de l'Europe Centrale.

En ce qui concerne les Hybrides Producteurs Directs, au début de la reconstitution on importa de la France un nombre de variétés qui se sont propagées en certaines contrées. Ces vignes étaient le Noah, Taylor, Delaware et en rouge l'Othello, Isabella, Jacquez, etc. En certains pays viticoles, ces vieux P. D. qui donnent des vins de très inférieure qualité sont devenus un fléau. Ainsi d'après une statistique récente, presque 40 % du vignoble de la Roumanie est planté avec ces vieux P. D. Ils sont très répandus en Yougoslavie (environ 30 % du vignoble) et nous trouvons aussi quelques milliers d'hectares en certaines contrées de la Hongrie et de l'Autriche (Styrie).

En Yougoslavie, le gouvernement a décrété que dans une période de 10 ans, on doit arracher les vieux hybrides producteurs et les remplacer par des plants greffés que le gouvernement fournira aux viticulteurs.

Mais ce décret est resté jusqu'à présent sur le papier, car le Ministère d'Agriculture n'avait pas les moyens de fournir les plants greffés aux viticulteurs et les paysans s'opposaient à l'arrachage des P. D. sans qu'on les indemnise. Ainsi se fait il que la production des mauvais vins des vieux hybrides P. D. est toujours encore très considérable.

En Roumanie, surtout en Bessarabie, on fait presque plus de vin de P. D. que de Vinifera. Le gouvernement roumain veut aussi prendre des mesures énergiques pour restreindre la production de ces vins de Noah, etc. ; et il n'est pas permis aux pépiniéristes autorisés de vendre des P. D. C'est déplorable que la culture de ces vieux et mauvais hybrides P. D. ait pu prendre dans ces pays une telle extension. La cause en est que les paysans yougoslaves et roumains ne sont pas très instruits et il leur manquait les moyens pour acheter des plants greffés. Aussi dans les pays de culture mixte, ils n'ont pas le temps de s'occuper de la lutte contre les maladies cryptogamiques. Ils veulent avoir du vin pour le boire en famille et ils vendent le superflu à des prix qui sont très bas. Ainsi ils plantent les boutures des vieux hybrides P. D. qu'on peut obtenir partout à bon marché et ils sont heureux de ne pas devoir s'occuper beaucoup de la vigne pendant les mois des grands travaux, en juin, juillet, août, quand ils doivent gagner leur pain pour toute l'année.

Pour cette population paysanne, les P. D. sont d'une grande importance et il est très difficile de les convaincre à abandonner ces vieilles et mauvaises vignes et de mettre à leur place des plants greffés, dont la culture est beaucoup plus difficile et délicate. Les milieux officiels dans tous ces pays sont très hostiles aux vieux hybrides P. D., car le vin de ces vignes ne satisfait nullement.

Mais malheureusement ils étendent leur hostilité aussi aux nouvelles obtentions de Seibel, Couderc, Malègue, Baco, etc. et je ne crois pas qu'avec cette hostilité à ces nouveau-venus, entre lesquels il y a déjà des numéros bien remarquables, ils font un bon service à leur pays, car en défendant l'importation et la propagation de ces nouveaux et meilleurs numéros, ils ne peuvent pas empêcher que les mauvais numéros gagnent du terrain.

Concernant les nouveaux hybrides de Seibel, Couderc, Malègue, Baco, etc., je n'ai pas pu me former encore une opinion définitive, car mes vignobles d'essai sont encore trop jeunes. Mais j'ai l'impression qu'entre ces nouvelles vignes il y a des numéros qui méritent toute attention, comme par exemple : Seibel 5213, 5279, 6468, 6980, 5455, Baco 1, 22 A, etc.

Pour la population paysanne de tous ces pays, qui ne veut et ne peut pas s'occuper de la vigne greffée, on aurait besoin de quelque vraiment bon hybride P. D. blanc, car dans les pays de l'Europe Centrale, on boit surtout du vin blanc et la production du vin rouge est à peine 1/5 de la production globale du vignoble.

L'état des travaux de reconstitution dans les pays de l'Europe Centrale

L'Autriche dispose actuellement d'environ 43.000 hectares de vignes, dont environ 3.000 hectares plantés de P. D., 20.000 hectares de vignes reconstituées sur porte-greffes américains et environ 20.000 sont encore à reconstituer. Les porte-greffes les plus employés sont : le Riparia pour les bonnes et riches terres, ne contenant pas plus de 15 % de calcaire, et les Berlandieri × Riparia Teleki 8 B et 5 BB pour les autres terrains, puis un peu d'Aramon × Rupestris Ganzin, Riparia × Rupestris Schwarzmann, 1202, 41 B, 1616 et Rupestris Gœthe n° 9.

L'Autriche est encore en pleine reconstitution et nécessite environ 8 millions de mètres de boutures américaines par an, dont à peine 3 millions sont produits dans le pays et on importe le reste de la Hongrie, Roumanie et Yougoslavie, où il y a du superflu. L'importation ne se peut effectuer qu'avec un permis spécial du Ministère d'Agriculture. Le gouvernement aide beaucoup la viticulture en distribuant des boutures à un prix réduit et en procurant aux viticulteurs des prêts pour la reconstitution du vignoble à des conditions avantageuses. Il organise aussi le greffage moyennant les coopératives agricoles. Par conséquent, l'importation de plants greffés est tout à fait insignifiante et les plants que la viticulture autrichienne nécessite pour la reconstitution de son vignoble sont faits par les viticulteurs du pays avec les variétés autrichiennes : Veltliner, Syltaner, Neuburger, Riesling, Portugais bleu et gris, etc. Le gouvernement a aussi l'intention d'agrandir la superficie du vignoble autrichien, car la production actuelle ne couvre pas le besoin de la consommation et l'Autriche est forcée d'importer en moyenne 400.000 hl. par an.

En *Tchécoslovaquie*, la situation est semblable. Le domaine viticole de la République n'est que d'environ 17.000 hectares, dont la production ne couvre pas les besoins de la consommation. Le gouvernement tchécoslovaque a l'intention d'agrandir le vignoble du pays d'environ 10.000 hectares. La reconstitution du vignoble se poursuit encore dans ces pays et les porte-greffes les plus employés sont le Riparia et le Berlandieri × Riparia Teleki. La demande pour autres porte-greffes est insignifiante, mais on commence à rechercher des bons P. D. pour les contrées et les expositions où la lutte contre les maladies cryptogamiques devient de plus en plus difficile.

La *Hongrie* a perdu un tiers de son vignoble et dispose actuellement d'en-

viron 200.000 hectares de vignes. Mais plus de la moitié de ce vignoble resté à la Hongrie se trouve dans le sable mouvant de la grande plaine hongroise où le Phylloxéra ne peut pas vivre. Le vignoble reconstitué avec des porte-greffes américains est d'environ 90.000 hectares. Le porte-greffe principal est le Riparia, mais les Berlandieri × Riparia Teleki sont employés de plus en plus. En quelques contrées, on plante aussi le Rupestris du Lot, l'Aramon × Rupestris, 1202 et 1616, mais en quantités insignifiantes. On peut dire qu'on plante toujours encore 70 % de Riparia, 25 % de Berlandieri × Riparia Teleki et peut-être 5 % de tous les autres porte-greffes. L'Etat dispose encore toujours de pieds-mères américains et de pépinières, quoique la plus grande partie des pépinières d'Etat est devenue propriété de la Roumanie. Par contre, il y a en Hongrie des pépiniéristes privés bien considérables, comme par exemple la maison *S. Teleki à Villany*, qui exporte une part considérable de sa production en boutures et racinés.

La reconstitution du vignoble en Hongrie est à peu près terminée, mais maintenant on doit procéder à une deuxième reconstitution, car une partie considérable des vignes plantées sur Riparia commence à mourir. Malheureusement la situation des propriétaires-viticulteurs est très précaire et la plupart n'ont pas les fonds nécessaires pour pouvoir supporter les frais de reconstitution des vignes mourantes. Ainsi c'est à prévoir que le vignoble de ce pays si viticole diminuera dans la prochaine décade, ce qui est déplorable.

Comme je l'ai déjà mentionné, plus de la moitié du vignoble de la Hongrie est située dans le sable mouvant de la grande plaine hongroise, où le Phylloxéra ne peut pas vivre. Ce sable était avant 1890 complètement désert et c'est pendant la crise phylloxérique qu'on a planté ce vignoble.

Une partie considérable du vignoble se trouvant en collines est descendue dans la plaine, c'est-à-dire dans le sable, où on a planté environ 100.000 hectares.

Le froid exceptionnel de février 1929 a fait de grands dégâts dans ces vignes, car les racines de Viniferas ne pouvaient pas résister au froid de 30° au-dessous de zéro et ont gelé, pendant que les racines des porte-greffes américains supportaient assez bien le froid et c'est douteux qu'on replantera ces vignes, car la Hongrie a trop de vignes pour ses propres besoins et l'exportation du superflu est devenue, par les barrières douanières des Etats voisins, très difficile.

La *Roumanie* a actuellement environ 280.000 hectares de vignes dont 120.000 hectares reconstituées sur porte-greffes américains, 110.000 hectares de producteurs directs et 50.000 hectares de Viniferas non greffés surtout dans le sable mouvant, appartenant auparavant à la Hongrie.

La reconstitution du vignoble se poursuit dans ce pays et l'importation de boutures, racinés et plants greffés est assez considérable. En 1927 on importait (surtout de la France et de l'Algérie) 2.700.000 mètres de bois greffable, 150.000 racinés, 4.500.000 plants greffés et 300.000 producteurs directs, pendant qu'on exportait de la production de bois greffable du pays plus d'un mil-

tion de mètres de bois greffable pour l'Autriche et l'Allemagne, ce qui est assez curieux. L'Etat possède plus de 200 hectares de pieds-mères et distribue le bois greffable aux viticulteurs à prix réduits. Plus de 50 % des porte-greffes employés sont Riparia, puis on plante assez de 3309 et Berlandieri × Riparia Teleki, les autres variétés sont peu employées.

En *Yougoslavie*, la plus grande partie du vignoble est reconstituée sur porte-greffes américains ou plantée avec des vieux P. D., mais nous trouvons aussi des milliers d'hectares de Viniferas dans le sable mouvant. Environ 40.000 hectares ont encore à reconstituer, mais la demande pour bois greffable et plants greffés n'est pas considérable.

Le porte-greffe le plus employé est le Riparia et dans le sud du royaume le Rupestris du Lot, mais la demande pour les Berlandieri × Riparia Teleki devient d'année à année plus grande.

La situation des viticulteurs dans ce pays n'est pas très favorable, car la consommation ne peut pas absorber la production et l'exportation de l'excédent est très difficile.

Ce sont surtout les vins grecs fabriqués avec des raisins secs qui font une concurrence déloyale aux vins de Yougoslavie, Hongrie et Roumanie dans les pays importateurs.

Production et commerce des boutures, racinés et plants greffés

Au début de la reconstitution, le gouvernement hongrois plantait des centaines d'hectares de pieds-mères (presque exclusivement Riparia), distribuait les boutures à prix réduits et faisait faire chaque année des millions de plants greffés qu'il distribuait à prix modérés aux viticulteurs.

Puis, vers 1890, l'initiative privée commençait à faire des pépinières dans les diverses contrées viticoles du pays et les maisons qui s'occupaient de la culture des porte-greffes amércains et des plants greffés vendaient leurs produits directement aux viticulteurs. Vers 1893, l'importation de la France a cessé et les pépinières de la Hongrie étaient même en état d'exporter leur superflu dans les régions septentrionales de l'Autriche, où la production de boutures n'était pas très rémunératrice.

La *Roumanie*, c'est-à-dire le vieux royaume de Roumanie, où la plantation de pieds-mères n'était pas si développée comme en Hongrie, importait des boutures de la France et de la Hongrie, car les pépinières existantes dans le pays ne pouvaient pas satisfaire le besoin. L'importation de la France n'a pas cessé même depuis 1919 quand la Roumanie a reçu de grandes plantations de pieds-mères appartenant auparavant à la Hongrie. On importait selon une statistique récente, encore en 1927, de la France et de l'Algérie plus de 4.000.000 de plants greffés et 2.700.000 mètres de bois greffable dans les pays de l'Europe Centrale.

Actuellement, la situation est la suivante :

La Hongrie et la Yougoslavie produisent plus de bois greffable qu'ils n'en ont besoin, par contre les républiques autrichienne et tchécoslovaque importent d'assez grandes quantités de bois greffable, surtout de la Hongrie et aussi

de la Transylvanie, province qui appartenait avant la guerre à la Hongrie et est incorporée depuis 1919 à la Roumanie.

En Autriche, ce sont surtout les Chambres d'Agriculture qui s'occupent de l'importation du bois greffable et de la distribution de ce matériel aux viticulteurs à un prix réduit.

L'Autriche importait dans les dernières années environ 4 à 5.000.000 de mètres de bois greffable par an de l'étranger, la Tchécoslovaquie environ 1 à 2.000.000 de mètres. Les plants greffés sont produits en Autriche et en Tchécoslovaquie par les viticulteurs du pays qui sont très bien organisés pour la production de ces plants. Il y a aussi une production de quelques millions de mètres de boutures greffables dans ces pays septentrionaux, qui se développe, mais qui ne couvrira jamais les besoins.

En Hongrie et en Roumanie existent quelques maisons très importantes s'occupant de la production de bois greffable et de plants greffés qui font aussi de l'exportation en beaucoup de pays viticoles. Ainsi nous voyons la maison S. Teleki à Villany, qui est actuellement la plus grande productrice de bois greffable, spécialement des Berlandieri × Riparia Teleki dont elle fait l'exportation en Autriche, Tchécoslovaquie, Allemagne, Suisse, Russie, Italie et autres pays. Le commerce en bois greffable et en plants greffés est insignifiant, car les viticulteurs, les Chambres d'Agriculture et les institutions d'Etat *préfèrent acheter directement des grandes maisons productrices*, pour avoir la garantie de l'authenticité et de la bonne qualité du matériel livré.

En Hongrie, on ne vend pas grandes quantités de boutures, car les viticulteurs ne veulent pas s'occuper eux-mêmes du greffage et préfèrent acheter des plants greffés ou des racinés américains qu'ils greffent en vert au mois de juin, pendant qu'en Autriche et en Tchécoslovaquie les viticulteurs préfèrent acheter les boutures et faire le greffage eux-mêmes avec les variétés sélectionnées du pays.

Les quantités de plants greffés que les divers pays nécessitent par an pour la reconstitution du vignoble sont approximativement les suivantes :

Autriche : 10-15.000.000 de plants greffés.

Tchécoslovaquie : 5-10.000.000 de plants greffés.

Roumanie : 20-30.000.000 de plants greffés.

Hongrie (racinés et plants greffés) : 10-15.000.000.

Si la situation financière de tous ces pays s'améliorait, le besoin serait beaucoup plus grand, mais en certaines contrées les viticulteurs pensent plutôt à arracher des vignes que de faire de nouvelles plantations. Les prix des vins en Hongrie, Roumanie et Yougoslavie sont en général très bas et les viticulteurs peuvent à peine couvrir leurs dépenses. Souvent ils travaillent même à perte. En Autriche et Tchécoslovaquie, pays où la viticulture est protégée par des douanes assez élevées, la situation des viticulteurs est en général plus favorable, mais dans la dernière décade, il y avait beaucoup d'années où les maladies cryptogamiques ont ruiné les récoltes. Aussi les taxes et les impôts sont presque insupportables et les consommateurs doivent payer le vin très cher, ce qui réduit de beaucoup la consommation du vin.

C'est triste si nous considérons par exemple que la Tchécoslovaquie avec 13.000.000 d'habitants ne consomme que 500-600.000 hectolitres de vin par an et même dans un pays aussi viticole que la Hongrie, où le vin est bon marché, la consommation de 8 millions d'habitants ne dépasse pas les 2 à 3 millions d'hectolitres par an.

Conclusions

De tout ce que nous avons exposé, nous voyons que la reconstitution dans les pays de l'Europe Centrale est encore loin d'être terminée.

Les plus avancées dans les travaux de reconstitution sont la Hongrie et la Yougoslavie, mais dans ces pays il s'impose une deuxième reconstitution, car une partie considérable du vignoble fut mal reconstituée et dépérit.

Malheureusement, la situation de la viticulture dans ces pays est précaire et la majorité des viticulteurs ne dispose pas des fonds nécessaires pour entreprendre de nouveau les grands et coûteux travaux de reconstitution.

Il sera nécessaire que les gouvernements viennent en aide aux viticulteurs et des projets y relatifs sont actuellement en discussion.

En Roumanie et en Yougoslavie, on voudrait substituer une partie des plantations des vieux P. D. par des vignes greffées, pour améliorer la qualité des vins. Mais la situation financière du pays n'est pas très favorable et il durera encore quelque temps jusqu'à ce qu'on puisse réaliser ce projet.

En Autriche, on a travaillé beaucoup dans les dernières années, mais il reste encore toujours à peu près la moitié du vignoble à reconstituer sur porte-greffes américains. Le gouvernement a l'intention d'aider les viticulteurs par des prêts à longue échéance, où il paiera d'avance les intérêts du capital pour les premières 5 années et le capital sera à repayer à 10 dates consécutives, commencé de la sixième année de la plantation.

En Tchécoslovaquie, il reste encore beaucoup à faire, car il y a beaucoup de vignes mal reconstituées qui doivent être replantées avec les porte-greffes mieux adaptés au sol et au climat. En dehors de cela, le gouvernement voudra faire planter dans la décade suivante environ 10.000 hectares de vignes nou- pour agrandir la production vinicole du pays.

En ce qui concerne la question des porte-greffes, on veut restreindre dans tous ces pays l'emploi du Riparia aux terres riches, fraîches et sans calcaire, où le Riparia s'adapte bien. Pour les terrains pauvres, caillouteux et calcaires, c'est surtout les Berlandieri × Riparia Teleki (8 B et 5 BB) et diverses autres sélections de ces porte-greffes qu'on recommande et dont l'usage s'agrandit an par an.

Outre ces porte-greffes principaux, on emploie encore dans les terrains méridionaux chauds, pas très riches et pas trop calcaires, le Rupestris du Lot, dans les autres contrées un peu de Riparia × Rupestris 101-14, 3309, l'Aramon × Rupestris Ganzin 1 et Mourvèdre × Rupestris 1202. Puis pour les terrains excessivement calcaires, on emploie le 41 B et pour les terrains plutôt humides et pas trop calcaires le Solonis × Riparia 1616. Pour les vignobles situés en Tchécoslovaquie et au nord de l'Autriche où l'aoûtement précoce des porte-greffes est

de la plus grande importance, ce sont seulement le Riparia, le Berlandieri × Riparia Teleki et le Solonis × Riparia 1616 qu'on peut recommander. Nous pouvons dire qu'au Nord, avec ces trois porte-greffes, on peut reconstituer presque chaque terrain avec succès.

Les nouveaux producteurs directs sont encore à l'étude, mais nous pouvons le dire d'ores et déjà, ce ne seront que les variétés précoces et sans goût de fox qui obtiendront quelque importance dans ces pays.

Les travaux de reconstitution ne sont pas encore terminés nulle part et ça durera encore un bon nombre d'années, juqu'à ce que tout le domaine viticole de ces pays soit reconstitué sur porte-greffes américains. *Mais comme la question des porte-greffes est définitivement résolue, on peut espérer que malgré toutes les difficultés qui sont encore à surmonter, les travaux de reconstitution vont progresser activement et avec plein succès* (1).

André Teleki,
Conseiller supérieur du gouvernement,
propriétaire-viticulteur.

ACTUALITÉS

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de novembre 1933 (H. A.). — Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.) — Piquettes et vins de sucre. — La défense sanitaire des végétaux. — Association nationale d'expansion économique

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de novembre 1933. — Le *Journal officiel* du 15 décembre a publié la statistique mensuelle habituelle qui montre que les sorties des chais des récoltants se sont élevées, en novembre dernier, à 5.351.517 hectos (dont 682.214 hectolitres de vendanges fraîches), ce qui est un chiffre fort élevé pour le second mois de la campagne et qui porte, pour les deux premiers mois, le total à 13.180.804 hectolitres (dont 1.854.934 hectolitres de vendanges fraîches).

La consommation taxée a atteint, dans le même mois, 4.481.519 hectolitres, chiffre encore supérieur à celui d'octobre, le total pour les deux mois dépassant 8.800.000 hectolitres (8.867.191). Ce résultat est très encourageant, et en faveur du maintien des cours au moment où on annonce plus de 72 millions et demi de disponibilités, où l'on parle de blocage et de distillation obligatoire, comme on le lira plus loin.

Les stocks du commerce augmentent sensiblement. A fin novembre 1933, ils étaient de 14.215.180 hectolitres, chiffre le plus élevé depuis février 1931.

Toutes ces données sont favorables à la bonne tenue des cours sur le marché. — H. A.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — Les pluies ont continué pendant la première quinzaine de ce mois, empêchant tout travail à la campagne. Les températures au-dessous de zéro sont venues ensuite geler la terre, maintenant ainsi à la surface toute l'eau qui ne s'est pas évaporée et a rendu le terrain encore plus imprégné d'eau au dégel. C'est véritablement un hiver fort désagréable pour les viticulteurs, et ruineux pour les ouvriers agricoles qui chôment en grande partie depuis le mois d'octobre.

Ce qui est surtout ennuyeux pour le vignoble, c'est que le terrain détrempé

(1) Ce mémoire est l'un de ceux que nous avons reçus en réponse à notre enquête sur le Cinquantenaire de la Reconstitution, dont les derniers à publier paraîtront bientôt dans nos pages (N.D.L.R.).

ne permettant pas les labours, le personnel de l'exploitation a été occupé à la taille. Les vignes taillées, surtout les jeunes, auront quelque peu à souffrir des températures particulièrement basses que nous avons subies. Mieux vaut, comme nous l'avons toujours dit, tailler la vigne tard, fin janvier et février que d'exposer les coursons aux pluies trop fréquentes et aux fortes gelées. Malgré que le viticulteur sache qu'il ne faut pas tailler par fortes gelées, le bois étant cassant, certains cette année, ennuyés de ne rien faire, vont tailler parce que le soleil brille chez nous, alors que le sol est encore gelé et les sarments aussi. Nous avons remarqué que ce travail se fait dans la petite propriété surtout. Nous rappelons que l'on ne doit jamais tailler la vigne lorsque le thermomètre est au-dessous de zéro.

Les vins ne doivent pas être soutirés à l'air non plus, par des températures comme celles que nous avons subies du 15 au 20 décembre où le thermomètre est descendu à — 5 et même — 7 dans l'Aude, l'Hérault, le Gard, les Pyrénées-Orientales, le Vaucluse. Ces températures sont exceptionnelles dans le Midi où l'on a passé une longue période sans voir, l'hiver, le thermomètre descendre au-dessous de zéro.

Le froid n'a tout de même pas été de longue durée comme dans les autres régions de la France où les fortes gelées ont persisté pendant 25 jours consécutifs. Dans la région méridionale, le froid vif n'a réellement commencé que le 15. A partir du 20, on a eu des journées ensoleillées qui ont fait fondre la glace.

Malgré le peu de durée des grands froids, beaucoup d'arbres comme les figuiers, quelques oliviers et amandiers auront eu à souffrir ainsi que pas mal de plantes, telles que les artichauts qui avaient une belle végétation, la température douce leur ayant été favorable pendant tout l'automne.

Cette température avec la grande humidité du sol avait même fait gonfler les bourgeons de certains arbres et arbustes qui ne débourrent habituellement qu'en février et mars. Il est probable que ces bourgeons gonflés seront grillés dans le coton ou dans l'enveloppe.

Les rosiers et les diverses plantes qui avaient fleuri en pleine terre, jusqu'au 14 courant, sont maintenant en piteux état. Pourvu que de gros froids ne surviennent pas en janvier et février, nous ne pensons pas que le mal soit trop grand.

La cueillette des olives noires pour l'huile a été suspendue, quoique la récolte soit bien réduite cette année, dans toute la région méridionale. Les propriétaires qui avaient fait cueillir les olives avant les grands froids ont réussi, car ce n'est pas un travail échauffant.

Marchés vinicoles et défense du vin. — Les marchés vinicoles continuent à traîner lourdement. Peu de monde avec les grands froids et la neige certains jours.

On traite quelques cuves dans la semaine chez les propriétaires, par les courtiers, à des prix quelquefois au-dessus des cours, parce que le propriétaire n'est pas très sûr de son vin ou qu'il a besoin de fonds.

Pourtant, en ce moment, il ne reste à la propriété presque que des vins qui appartiennent à des propriétaires n'ayant pas besoin d'argent pour leur exploitation. Ceux qui étaient gênés ont vendu au moment des achats massifs, c'est-à-dire au début de novembre, alors que tous les wagons-foudres étaient mobilisés pour le transport des vins.

Aujourd'hui, on voit sur les voies de garage des principales gares du Midi des quantités de wagons-foudres en chômage. On démolit même les plus anciens, pour ne pas payer les frais de stationnement assez élevés. On trouve en ce moment des wagons-foudres en location à 1 fr. l'hecto-voyage. L'ère de prospérité des loueurs de wagons-foudres a fini.

Les camions-citernes qui circulent de plus en plus nombreux sur les routes avec des perfections toujours nouvelles et des contenances toujours plus grandes portent un préjudice énorme aux wagons-réservoirs et aux Compagnies de chemins de fer.

Les grands réseaux s'organisent pourtant maintenant, afin de ne pas perdre

tout le trafic des vins. Ils ont modifié leurs tarifs et bien réduit les délais de transport, soit pour les wagons-réservoirs, soit pour les plates-formes ; mais les tarifs de transport des vins en barriques sont encore trop élevés, parce qu'ils n'ont pas subi les diminutions accordées aux grands récipients, foudres ou demi-muids.

C'est surtout pour protéger les chemins de fer qui coûtent cher à l'Etat que le Parlement a augmenté les droits sur les essences à moteurs. Ce qui ne peut que faire augmenter les tarifs de transport par route et grever ainsi le prix du vin et des autres marchandises. Ce qui ne contribuera pas à la diminution de la vie chère. L'Etat dépensier étend ses tentacules sur tout et finira par étouffer la poule aux œufs d'or.

La déclaration de récolte est totalement connue maintenant et s'élève pour la France et l'Algérie à 72.500.000 hectos en y comprenant les 5.500.000 hectos de stock des années précédentes. Notons en passant que nous trouvons ce stock élevé, en raison de la pénurie de vin de l'année dernière et de sa qualité bien médiocre dans le midi de la France surtout.

On ne garde habituellement pas un vin médiocre en cave. Et le propriétaire a eu à plusieurs reprises l'occasion de s'en débarrasser à des prix raisonnables.

Les vins de la récolte de 1932 de faible tenue ou légèrement avariés devraient aller à la distillerie. On n'aurait pas besoin de stocker.

Nous connaissons dans la région de Montpellier beaucoup de petites localités où il ne reste presque pas de vin de la récolte 33 et pas du tout de la récolte 1932. Ceux qui ont encore du vin vieux sont de mauvais vendeurs ; ou le vin a été refusé, parce que très médiocre ou taré. Dans ce dernier cas, il devrait aller à la distillerie.

Si l'on n'avait pas laissé employer le sucre pour les vins ordinaires, dans les régions du Centre, du Nord et de l'Est, les 70 millions d'hectos n'auraient pas été atteints cette année.

La France n'exporte pas beaucoup de vins, parce que les puissances voisines réclament, en compensation de l'importation chez eux de nos vins, des dégrèvements de tarifs douaniers appliqués aux marchandises qu'ils sont susceptibles d'envoyer chez nous. Or comme aujourd'hui notre surproduction de toutes denrées et de tous produits demande à grands cris à être protégée, le gouvernement se trouve bien embarrassé.

Comme exemple de ce que nous venons de dire, de Washington en annonçant l'augmentation du contingent attribué aux vins français, l'administration américaine du contrôle de l'alcool a expliqué que cette mesure était prise en considération du fait que la France avait augmenté le contingent de pommes et poires américaines admises en France et accru de 50 % le contingent des porcs salés et jambons.

C'est aussi en raison de ce principe que le Portugal menace de grever de tarifs douaniers prohibitifs les produits venant de France, si l'on n'augmente pas le contingent des vins de Portugal pouvant être importés chez nous.

Il faut tout de même que le gouvernement français ne laisse pas entrer en France sous l'appellation de vins de « Porto », des imitations fabriquées dans la région délimitée de ce vin de liqueur ou provenant d'autres régions du Portugal. Nos excellents vins doux naturels de Frontignan et de Banyuls méritent d'être protégés.

En résumé, les vins de la récolte 1933 sont excellents et peu abondants. Ils doivent s'écouler facilement à des prix rémunérateurs si on oblige les détenteurs de vins médiocres de 1932 à les porter à la distillerie.

Nous avons confiance que dans le mois de janvier, au moment du renouvellement du stock commercial, une hausse se produira, si le propriétaire est raisonnable. — E. F.

Piquettes et vins de sucre(1). — 26. *Surveillance des fabrications de piquettes et de vins de sucre.* — Des dispositions combinées de l'article 5 de la loi du 8 juillet 1933 et de l'article 5 du décret du 21 août 1903, il résulte que les

(1) Voir *Revue*, n° 2060, page 419.

fabrications de piquettes et de vins de sucre ont lieu sous le contrôle et la surveillance de la régie. Après les avoir annotées du numéro d'inscription au registre 17, les receveurs buralistes transmettront le jour même, aux chefs locaux de service, les déclarations de fabrication reçues à leur bureau. Ainsi informés, les employés prendront leurs dispositions pour surveiller le plus grand nombre possible d'opérations. Si le service n'intervient pas aux jours et heures indiqués par le déclarant, ce dernier procédera valablement seul, ainsi qu'il est indiqué à l'article 5 du décret du 21 août 1903.

Au commencement de toute opération, les employés auront le soin de se faire représenter les marcs et, le cas échéant, les sucres destinés à être mis en œuvre et de s'assurer que ces matières sont en concordance avec les quantités énoncées dans la déclaration de fabrication. Il est à remarquer que l'article 5 de la loi du 8 juillet 1933 ne limite pas la quantité de sucre à employer pour l'élaboration de vins de deuxième cuvée. Suivant une moyenne dégagée, pour l'ensemble de la France, cette quantité varie de 6 à 8 kilogrammes par hectolitre de vin de sucre. Il ne serait pas possible d'interdire la mise en œuvre de quantités plus importantes, mais ce fait pourrait dénoter, chez les récoltants, l'intention de dédoubler ultérieurement les vins de sucre et, le cas échéant, de dépasser le maximum autorisé. Dans ce cas, le service devrait user de la faculté que lui donne le nouveau texte, d'intervenir à nouveau, dans les quinze jours de la fabrication, en vue de reconnaître les vins, vins de sucre et piquettes détenus par le viticulteur intéressé. Tout accroissement de la quantité de vins de sucre ou de piquettes élaborée ferait l'objet d'un procès-verbal.

L'attention du service est appelée sur un point particulier. Aux termes de l'article 6 du décret du 21 août 1903, les agents avaient le droit, pendant le délai d'un mois qui suivait une opération de sucrage en première ou en seconde cuvée, de procéder à la reconnaissance de tous les vins sucrés ou non, des vins de sucre et des marcs existant en la possession des viticulteurs et de prélever gratuitement des échantillons de ces vins et marcs. Ce délai subsiste en ce qui concerne les vins sucrés en première cuvée, mais il est ramené à quinze jours pour les vins de seconde cuvée et les piquettes.

En raison de la volonté manifestée par le législateur de réduire l'importance des fabrications de piquettes et de vins de sucre, il importe que ces dernières soient surveillées de très près par le service. L'action des agents portera principalement sur les viticulteurs possédant plusieurs propriétés ; il y aura lieu de 'assurer que la production de ces dernières n'a pas excédé, dans l'ensemble, 100 hectolitres de vin et que le total des quantités de piquettes et de vins de sucre préparés dans les diverses exploitations n'a pas été supérieur au maximum autorisé.

Des renseignements seront demandés, à cet effet, par bulletins 6 E, aux postes d'exercice intéressés. Si ces viticulteurs ont bénéficié d'une autorisation accordée par décret, le contrôle portera seulement sur le total des quantités de piquettes et de vins de sucre élaborées.

27. *Préparation de piquettes en vue de la distillation.* — L'article 5 de la loi du 9 juillet 1933 n'interdit ni ne limite la fabrication, par les récoltants, des piquettes en vue de la distillation. Comme précédemment, cette faculté peut être reconnue si les intéressés consentent à prendre la position de bouilleurs de profession et à en supporter les charges, le paiement de la licence non compris.

En déclarant le commencement de leurs travaux à la recette buraliste, les viticulteurs doivent faire connaître les quantités de boissons (vins, cidres, eaux-de-vie et, le cas échéant, piquettes et vins de sucre élaborés en vue de la consommation familiale) existant en leur possession. Ces boissons sont prises en charge à leur compte pour la quantité d'alcool pur qu'elles contiennent. Toute fabrication de piquettes doit ensuite faire l'objet d'une déclaration de fabrication au carnet 3 A.

A la fin des opértions, il peut être donné décharge des vins, cidres, vins de sucre et piquettes pour la consommation familiale restants, mais les eaux-de-vie déclarées en stock ou fabriquées demeurent prises en charge à titre imposable.

sans qu'aucune allocation en franchise puisse être accordée. L'allocation pourrait, il est vrai, être obtenue postérieurement, à l'occasion de la mise en œuvre de vins, cidres, marcs, lies ou fruits provenant de la récolte des producteurs intéressés.

Il est enfin précisé que le Service de la répression des fraudes ne reconnaît pas aux eaux-de-vie obtenues par la distillation de piquettes le droit à la dénomination eaux-de-vie de vin. Ces boissons ne peuvent donc être désignées que comme « eaux-de-vie » ou « eaux-de-vie de piquettes ».

28. *Contentieux.* — Toute infraction aux dispositions de l'article 5 de la loi du 8 juillet 1933 et, notamment, la préparation de piquettes ou de vins de sucre par des viticulteurs non autorisés, ou au delà des limites fixées, ou sans déclaration préalable, serait passible des pénalités prévues aux articles 248, 260 et 261 du Code des boissons.

VII. — *Vins de diffusion*

29. Aux termes de l'article 6 de la loi du 8 juillet 1933, est formellement prohibée la fabrication de vins par le procédé dit de diffusion. Cette interdiction ne vise, dans la pensée du législateur, que les boissons destinées à la consommation ; elle ne s'applique donc pas aux liquides qui sont préparés pour la distillation. Mais les viticulteurs qui entendraient utiliser le procédé de la diffusion pour l'épuisement des marcs en vue de la fabrication des eaux-de-vie, seraient soumis à toutes les règles fixées ci-dessus. — *Le directeur général :* HENRI DEROY.

La défense sanitaire des végétaux. — Il est rappelé qu'un Congrès de la Défense sanitaire des végétaux est actuellement en préparation pour avoir lieu du 24 au 26 janvier 1934 pendant le Salon de la Machine agricole.

Il sera complété par une Exposition des appareils et des produits utilisés pour la lutte contre les ennemis des cultures.

Son but principal est, dans le domaine de la pratique, de permettre la vulgarisation des bonnes méthodes de défense et d'aider à poursuivre leur application, grâce à une organisation judicieuse, aussi efficace que possible.

Le demi-tarif sur tous les réseaux est accordé aux congressistes pour la durée de la manifestation.

Demander le programme à la Ligue nationale de Lutte contre les Ennemis des cultures : Maison de l'Agriculture, 129, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

Association nationale d'Expansion économique. — Une nombreuse et importante délégation des exportateurs français, directement intéressés par les relations commerciales avec la République Argentine, a été reçue en audience particulière par M. Chautemps, président du Conseil, ainsi que par M. Laurent Eynac, ministre du Commerce et enfin par M. Marcombes, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

La délégation, composée des dirigeants de l'Association nationale d'Expansion économique, de la Chambre de Commerce française de Buenos-Aires, ainsi que des présidents de groupements syndicaux français, a vivement insisté sur la gravité croissante de la situation actuelle.

Elle a été amenée à justifier auprès des pouvoirs publics les alarmes des nombreuses maisons françaises qui se trouvent dans un état de péril inquiétant devant l'arrêt des transactions de toute nature avec l'étranger.

Cependant la profondeur des affinités intellectuelles et sentimentales qui nous unissent aux républiques sud-américaines et plus spécialement à l'Argentine devait faciliter la conclusion d'arrangements de caractère économique entre la France et ces pays.

Le gouvernement français a donné l'assurance qu'il prendrait toutes dispositions nécessaires pour sauvegarder les intérêts de ses ressortissants et pour ouvrir des négociations commerciales.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix de vente de gros à gros : vin rouge 9°, 130 fr. et au dessus ; 10°, 160 fr. et au dessus; Vin blanc ordinaire, 175 fr. et au dessus; Vin blanc supérieur, 200 fr. et au-dessus.

Prix de vente en demi-gros : Vins rouges ordinaires à emporter, » fr. 9°, 190 fr. et au-dessus; 10°, 215 fr. et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 8° ½ à 9°, 235 fr. et au-dessus, 9° ½ à 10°, 250 fr. et au-dessus l'hectolitre. Droits compris.

Prix au détail : vin rouge 1er choix, de 560 fr. ; vin blanc dit de comptoir, 600 fr. Picolo, 600 fr. Bordeaux rouge vieux, 975 fr. Bordeaux blanc vieux, 1000 fr. et au-dessus ; la pièce rendue dans Paris, droits compris.

Bordeaux. — Vins rouges 1930, 1ers crus Médoc, de 5.000 à 6.000 fr. ; 5es crus, de 2.300 à 2.500 fr. ; Bourgeois Bas-Médoc, de » à » fr. ; 1ers crus, Saint-Emilion, Pomerol, de 3.600 à 4.000 fr. ; 2es crus, de 3.000 à 3.300. — Vins rouges 1931, 1ers crus Médoc, de 6.000 à 7.000 francs; 1ers crus Graves, 4.000 à 6.000 fr.; 2es crus, 3.000 à 4.000 fr. le tonneau de 900 litres. — Vins blancs 1930, 1ers Graves supérieurs, de 2.800 à 3.200 fr.; Graves, 2.300 à 2.600 fr. en barriques en chêne.

Beaujolais. — Mâcon 1res côtes, de 500 à 600 fr. ; Mâconnais, 400 à 500 fr. ; Blancs Mâconnais 2e choix, 500 à 600 fr.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins blancs de Sologne, 240 à 340 fr. Vins blancs de Blois, 200 à 300 fr.

Vins de Touraine : Blancs, 12 à 13 fr. le degré.

Vins d'Anjou : Rosés, 350 à 550 fr.; Rosés supérieurs, 600 à 900 francs. Blancs supérieurs, 800 à 1.000 fr.; Blancs têtes, 1.000 à 1.500 fr.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1933, 600 à 700 fr. Gros plants 280 à 320 fr. la barrique de 228 litres prise au cellier du vendeur.

Algérie. — Vins 1932 : Rouge, de 6 fr. 50 à 13 fr. 75 le degré. Vins blancs, de rouges, 9 fr. 50 à 12 fr. 50. Blancs de blancs, 10 à 13 fr. ».

Midi. — *Nîmes (26 décembre 1933).* — *Cote officielle :* Aramon de plaine, 8°5 à 9°5, de 80 à 90 fr. ; Montagne, 9°5 à 10°5, de 95 à 110 fr. ; Costières, 10°5 à 11°, de 110 à 125 fr. ; 11°5 à 12°, 135 à 150 fr. ; Blanc d'Aramon, 9 à 10°, 10 fr. le degré ; Trois-six B. G., » à » fr. ; trois-six de marc, » à » fr. Pas d'affaires signalées. Eau-de-vie de marc, 475 à 480 fr.

Montpellier (26 décembre). — Vins rouges 1933, de 8°5 à 11°, de 80 à 120 fr. ; Rosé, » à » fr.; Blanc de blanc, » fr. » à » fr. » ; Esprit de vin à 86°, 520 à 530 fr. ; Marc à 86°, 480 à 490 fr. ; Eau-de-vie de marc à 52°, 475 à 480 fr.

Béziers (26 décembre). — Plaine, 7° à 8°5, de 55 à 70 fr. ; Coteau 8°5 à 10°, de 75 à 105 fr. ; blancs supérieurs, » à » fr. ; 3/6 de marc 86°, de » à » fr. ; Eau-de-vie de marc 52°, », de » à » fr. ; 3/6 pur vin 86°, » à » fr. Pas d'affaires.

Minervois (24 décembre). — Marché d'Olonzac, vins nouveaux, de 10 à 12°, 10 fr. 50 à 12 fr. le degré.

Perpignan (28 décembre). — Vins de 8°5 à 12°. 9 fr. à 11 fr. 50. Chambre de commerce).

Carcassonne (26 décembre). — De 8°5 à 12°, de 9 fr. 25 à 12 fr. » le degré.

Narbonne (21 décembre). — Vins rouges 8°5 à 12°, de 9 fr. 50 à 12 fr. 50. Vins rouges 12° et au dessus, 12 fr. 50 à 13 fr.

Alsace. — Vins blancs courants nouveaux : H.-Rhin, de » à » fr. ; vieux, de » à » fr. — B.-Rhin, de » à » fr. ; vieux, » à » fr. — Vins blancs supérieurs : H.-Rhin, de » à » fr. ; vieux, de » à ». — B.-Rhin, de » à » fr. ; vieux, de » à » fr. Pas de cote.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, prix minimum 123 fr. le quintal, orges, 62 fr. à 64 fr.; escourgeons, 59 fr. à 68 fr.; maïs, 80 fr. » à 90 fr. »; seigle, 59 fr. » à 67 fr. 50; sarrasin, 77 fr. à 88 fr.; avoines, 45 fr. » à 51 fr. — Sons, 35 fr. à 38 fr. — Recoupettes, de 30 à 35 fr.

Pommes de terre. — Hollande, 55 à 70 fr.; saucisse rouge de Bretagne, de 48 à 55 fr.; Sterling, 50 à 55 fr.; Rosa, 65 à 75 fr.; nouvelles d'Algérie, de 180 à 220 fr.; du Midi, 200 à 240 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgs à Paris : Paille de blé, 65 fr. à 100 fr.; paille d'avoine, de 65 fr. à 100 fr.; paille de seigle, 65 fr. à 100 fr.; luzerne, 235 fr. à 305 fr.; foin, 235 fr. à 305 fr.

Semences fourragères. — Trèfle violet, de 650 à 900 fr.; féveroles, de 64 à 66 fr.; sainfoin, 160 à 170 fr.

Tourteaux alimentaires (Marseille). — Tourteaux de lin, les 100 kgs, 84 fr. »; d'arachide blanc extra, 78 fr. à fr.; Coprah, 68 fr.; Arachides courant, 65 fr. »

Sucres. — Sucres base indigène n° 3, 100 kgs, 225 fr. 50 à 227 fr. ».

Bétail (La Villette le kg viande nette suivant qualité). — Bœuf, 5 fr. » à 13 fr. ». — Veau, 6 fr. » à 13 fr. ». — Mouton, 6 fr. » à 28 fr. ». — Demi-Porc, 6 fr. » à 9 fr. 20. — Longe, de 8 fr. » à 12 fr. ».

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 10 fr. » le kg. — Acide citrique, 11 fr. » le kg. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kgs. — Anhydride sulfureux, 210 fr. à » fr. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche), 16 fr. 30; sulfate de potasse 46 %, 91 fr. 50; chlorure de potassium 49 %, 67 fr. 20; *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 90 fr. 50 à 94 fr. 75 les 100 kgs. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 72 fr. 50 à 75 fr. 50 les 100 kgs; sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 93 fr. 50 à 101 fr. »; *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 26 fr. 50 à 28 fr. 50 les 100 kgs; superphosphate d'os (G. M.), (0.15 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 53 fr. 50. — **Phosphates** : Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 50 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 95 à 99 fr. — Sang desséché moulu, (10 à 12 % azote organique), l'unité, 7 fr. 75; corne torréfiée (13 à 15 % azote organique), 7 fr. 75 l'unité.

Soufres : Sublimé, 115 fr.; trituré, 92 fr. — **Sulfate de cuivre, gros cristaux**, 150 fr. 100 kgs; neige, 155 fr. ». — **Sulfate de fer**, cristallisé 100 kgs, 26 fr. — **Chaux**, 31 fr. — **Chaux blutée**, de 70 % = 76 fr. la tonne. — **Dolomagnésie**, 25 fr. les 100 kilos logés départ usines. — **Plâtre cru tamisé**, 45 fr. — **Carbonate de soude**, 95 à 105 fr. les 100 kg. — **Nicotine** à 800 gr., 350 fr. — **Arséniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kgs, 800 fr. en bidons de 10 kgs, 900 fr. en bidons de 5 kgs et 1.000 fr. en bidons de 2 kgs. — **Arséniate de chaux** (calarsine en poudre) Dose d'emploi : 500 grs. par hectolitre de bouillie. En fûts fer, de 50 kgs, 5 fr. 25 le kg. En fûts fer de 20 kgs, 8 fr. 75 le kg. En boîtes fer de 2 kgs., 7 fr. 25 le kg. En boîtes fer de 1 kg., 5 fr. 25 le kg. — **Suifs glycérinés**, 80 %, 445 fr. les 100 kgs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles Centrales de Paris : les 100 kilos, — Mandarines, 300 à 400 fr. — Oranges d'Algérie, 150 à 300 fr. — Poires de choix, 450 à 1.100 fr.; communes, 100 à 250 fr. — Pommes choix, 350 à 700. — Pommes communes, 150 à 350 fr. — Raisin du Midi blanc, 500 à 650 fr. — Noix, de 350 à 550 fr. — Figues, 250 à 400 fr. — Bananes, 400 à 450 fr. — Marrons, 80 à 135 fr. — Dattes, 350 à 850 fr. — Haricots verts, de 500 à 600 fr. — Laitues de Paris, de 15 à 60 fr. le cent. — Carottes, de 90 à 140 fr. — Endives, de 400 à 450 fr. — Salsifis, de 110 à 250 fr. les 100 bottes. — Tomates d'Algérie, de 320 à 350 fr. — Choux-fleurs, 200 à 500 fr. — Oseille, 80 à 150 fr.

TABLE DES AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE



TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE



CHRONIQUE FINANCIÈRE (1)

Les dispositions du marché ne se modifient pas. Visiblement la Bourse attend que le plan de redressement financier soit définitivement voté — ce qui, sans doute, sera chose faite quand ces lignes paraîtront — pour prendre, à son tour, une détermination. Et encore aura-t-elle à compter, après les vacances parlementaires du jour de l'an, avec la reprise à la Chambre des débats de politique internationale, puis aussi, avec la discussion proprement dite du budget. Le marché des valeurs n'est donc pas au bout de ses soucis.

Cependant des observateurs bien placés commencent à être moins pessimistes qu'ils ne l'étaient il y a quelque temps. En examinant objectivement et sans passion la situation générale, ils y décèlent quelques symptômes encourageants. C'est ainsi qu'ils notent avec satisfaction une certaine stabilisation des changes anglo-saxons qui pourrait peut-être, à leur sens, se transformer avant longtemps en une stabilité légale.

D'autre part, on a été plutôt bien impressionné par les conversations diplomatiques qui se sont engagées entre divers pays durant le mois de décembre. On espère qu'elles auront pu permettre d'éliminer quelques-uns des obstacles qui se sont jusqu'ici opposés à une entente internationale en faveur de la consolidation de la paix générale. Enfin on remarque un peu partout une certaine reprise de l'activité économique qui se traduit par une diminution de cette plaie moderne qu'est le chômage.

Si nous pouvions parvenir à restaurer solidement notre situation financière, il n'est pas douteux que la confiance reviendrait vite, que le crédit de l'Etat se relèverait, que la Bourse se ranimerait, que la thésaurisation cesserait et que, en définitive, l'activité commerciale et industrielle se développerait à nouveau pour le plus grand profit de tous.

La clé de la situation est donc bien, en ce moment, entre les mains du Parlement. Selon ce qu'il réalisera, il nous apportera l'espoir de meilleurs jours ou la crainte de nouvelles déceptions. Il se peut que l'une ou l'autre de ces deux alternatives contraigne, un jour prochain, tout un chacun, à la nécessité de décisions rapides soit pour la gestion productive, soit pour la sauvegarde de ses intérêts particuliers. Il serait utile de nous en préoccuper et de nous prémunir même, par avance, des précautions indispensables ainsi qu'ont déjà su le faire quelques-uns de mes lecteurs.

Bourse de Londres

Comme il arrive généralement à la fin de l'année, l'activité du marché anglais s'est sensiblement ralentie. Nos voisins sont traditionalistes, et même à la bourse, ils ne négligent pas Christmas. Malgré un léger tassement des cours, les grandes valeurs commerciales locales restent, cependant, convenablement achalandées. Les Mines d'or ont été négligées à la suite des déclarations des dividendes semestriels de décembre que certains espéraient plus élevées ; néanmoins la spéculation envisage l'avenir avec confiance.

André Ply,
de la Banque de l'Union Industrielle Française.

Petit Courrier

P. S. Limoges. — 1° Vous n'avez qu'à m'adresser les numéros de toutes vos obligations à lots, je vérifierai les tirages, gratuitement puisque vous êtes lecteur de la Revue.

2° La Catalyse généralisée se traite hors cote aux environs de 120 fr. l'action et 200 fr. la part.

(1) Les Abonnés et Lecteurs désireux d'avoir des renseignements plus précis concernant cette chronique, ainsi que des conseils au sujet de leur portefeuille : arbitrage, placement, etc..., peuvent écrire directement à M. André Ply, 5, rue de Vienne, Paris.

Le gérant : Jules Legrand.

PARIS. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.

A